11-2026

Message au Conseil général pour la séance du 15 décembre 2026 concernant le budget 2027 de la commune d'Avry

1. Contexte

La Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_021) et l'Ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019_080) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Le plan comptable qui en découle est appelé communément MCH2 pour « Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération ».

Ce modèle vise à uniformiser la présentation des comptes des collectivités publiques, notamment des cantons, des communes et leurs associations. Il poursuit entre autres les objectifs suivants :

- la comparabilité : faciliter la comparaison des comptes entre les collectivités publiques et dans le temps, favoriser la coordination de la politique budgétaire et de fournir des données pour un calcul cohérent de la péréquation intercommunale ;

- la transparence : permettre aux citoyens et aux milieux concernés de comparer les situations financières des collectivités publiques et de mieux comprendre les différences entre cantons et entre communes ;

- la statistique financière : améliorer la qualité des données pour la statistique financière grâce à l'harmonisation de la présentation des comptes, tout en facilitant leur collecte et leur analyse.

Le budget doit être équilibré à moyen terme. Pour la politique budgétaire, le facteur déterminant est le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultat. Exiger un équilibre annuel du compte de résultat encouragerait une vision à court terme. Un excédent de revenu est ainsi possible. Il ne pourra cependant pas alimenter un fond de réserve, mais sera reporté au bilan dans le capital propre.

La présentation des chiffres du budget 2027 s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année 2026 et des comptes 2025 pour information et comparaison.

2. Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2027 se résume comme suit :

Revenus	CHF	14'451'380.-
Charges	CHF	13'775'590.-
Excédent de produits	**CHF**	**675'790.-**

Contrairement au budget 2026, le budget 2027 présente un excédent de produits. Celui-ci se monte à CHF 675'790.- avec un taux d'impôt à 69,10% de l'impôt cantonal et ceci tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Au 31 décembre 2025, la fortune nette inscrite au bilan communal s'élevait à CHF 20'611'965.40. Elle sera améliorée avec l'excédent prévu pour 2027.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte, ainsi que de la rubrique y relative.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2026.

Les sections suivantes expliquent les différentes variations par chapitre comptable selon la classification fonctionnelle. Les variations évoquées par la suite sont comparées au budget 2026.

La rubrique 0 « Administration générale » augmente son budget net de CHF 51'495.-.

Les dossiers devenant de plus en plus complexes, l'importance du mandat nécessite plus de disponibilité des Conseillers ce qui peut engendrer une diminution d'activité professionnelle. Nous avons fait un comparatif avec les communes avoisinantes et nous avons adapté l'annexe au Règlement d'organisation du Conseil communal qui est approuvé lors de chaque début de législature et qui est de la compétence du Conseil communal.

Il convient également de relever que des travaux sont nécessaires pour mettre en conformité « incendie » le bâtiment de l'administration ainsi que l'Auberge.

La rubrique 1 « Ordre et sécurité publics, défense » augmente son budget net de CHF 50'755.-.

La caserne du bataillon de Sarine Centre étant entrée en fonction en octobre 2026, le loyer perçu pour le local dans le bâtiment de l'édilité ne sera plus dû.

La rubrique 2 « Formation » augmente son budget net de CHF 20'195.-.

Dans la rubrique 2120 « Ecole primaire », le compte 2120.3151.00 « Entretien de machines, appareils, véhicules, outils » comprend également les photocopies pour une somme de CHF 12'000.-. En effet, les méthodes pédagogiques actuelles se basent beaucoup sur des

supports digitaux et moins sur des livres. Les enseignants impriment les supports en fonction des besoins.

Dès le 1er janvier 2027, la commune d'Avry mandatera l'association Flos Carmeli pour le suivi en logopédie, psychologie et psychomotricité. En effet, elle quitte l'entente intercommunale du SLPPI au 31 décembre 2026. Ce nouveau prestataire offre un service de qualité, moins coûteux.

Concernant la rubrique 2130 « École du cycle d'orientation », la charge liée à la participation diminue de CHF 56'606.-. Les prévisions budgétaires 2027 par commune intègrent l'actualisation de la population légale au 31.12.2025 ainsi que l'IPF 2027.

Les frais d'entretien du bâtiment 78-AES augmentent en 2027 par rapport au budget 2026, en raison du remplacement prévu du chauffe-eau, celui-ci arrivant en fin de vie.

Les charges relatives à la rubrique 2200 « Ecoles spécialisées » enregistrent une hausse de plus de CHF 20'000.-. Cette augmentation s'explique par la progression de la participation financière par habitant, passée de CHF 157.85 à CHF 169.65.

La rubrique 3 « Culture, sport et loisirs » augmente son budget net de CHF 71'471.-.

La Bibliothèque régionale d'Avry (BRA) étant une entente intercommunale dont la commune siège est Avry, les comptes de cette dernière apparaissent dans la comptabilité de la Commune d'Avry. C'est l'Assemblée des représentants de la BRA qui valide le budget de la BRA. Le compte 3210.3612.00 représente quant à lui la participation d'Avry à la BRA, en charge liée. Il s'agit d'une participation de CHF 14.- par habitant.

L'augmentation résulte du fait que, pour le centre d'animation, deux animateurs ont été engagés à 50 %, au lieu d'un équivalent plein temps de 80%.

La pose de bancs et de bacs à fleurs aux alentours des bâtiments scolaires et de l'AES est prévue afin de créer des zones de rencontres conviviales.

La rubrique 4 « Santé » augmente son budget net de CHF 36'523.-.

Ce chapitre est constitué presque intégralement de charges liées.

La rubrique 5 « Prévoyance sociale » augmente son budget net de CHF 20'714.-.

Ce chapitre regroupe principalement des charges liées, et inclut notamment la gestion de l'école maternelle ainsi que le subventionnement communal en faveur des crèches et des mamans de jour.

La rubrique 6 « Trafic et télécommunications » augmente son budget net de CHF 136'964.-.

Au chapitre 6150, relatif aux routes communales, plusieurs études préliminaires devront être menées afin d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle et de définir les priorités en vue de futures réfections.

Un montant est également prévu pour la réalisation des études nécessaires à l'établissement de la demande de crédit pour des investissements.

L'augmentation concernant la communauté de transport de l'ARS « compte 6220.3612.02 » est en rapport avec les lignes de bus urbaines. Les augmentations de cadence, ainsi que la décarbonation des véhicules sont les motifs principaux de cette hausse.

La rubrique 7 « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » augmente son budget net de CHF 156'327.-.

Les comptes 7101 et 7201, relatifs à l'approvisionnement et au traitement des eaux, présentent un équilibre conforme aux exigences légales.
Selon les dispositions légales, les coûts liés à la gestion des déchets (comptes 7301) doivent être autofinancés à hauteur de 70 **%** par les taxes. Le budget 2027 respecte pleinement cette obligation.

Au chapitre 7410, d'importants travaux sont planifiés. Ils concernent notamment :

- le curage du ruisseau le long de la route de Seedorf,
- le curage du Ruz à Corjolens,
- des interventions au Moulin.

Des plantations sont également à prévoir le long des ruisseaux de Pra-Perches.

Le Conseil communal d'Avry a décidé de démarrer l'élaboration d'un Plan climat communal, sur proposition de la commission du développement durable et de l'énergie, qui succède à l'ancien groupe Cité de l'énergie. Pour accompagner ce travail, la Commune fera appel au soutien d'une entreprise spécialisée, d'où l'augmentation du compte 7690.3130.01 pour les honoraires d'études ainsi que celui de la commission (7690.3000.00) qui accompagnera ce travail. Le Canton subventionne l'élaboration d'un Plan climat communal à hauteur de CHF 12'000.- de base auxquels s'ajoutent CHF 0,60 par habitant, soit CHF 13'170.- planifiés au compte 7690.4631.00.

Par ailleurs, des études sont programmées pour l'élaboration du plan d'entretien des cours d'eau ainsi que pour les travaux relevant du syndicat à buts multiples.

La rubrique 8 « Economie publique » augmente son budget net de CHF 148.-.

La rubrique 9 « Finances et impôts » prévoit une augmentation des recettes de CHF 1'429'751.-.

Les recettes fiscales ont été estimées sur la base des indications transmises par le Service cantonal des contributions (SCC) et la situation comptable de la Commune. Les autres impôts et taxes ont été évalués en tenant compte des données disponibles pour l'année en cours ainsi que des exercices précédents.

Le taux communal de 69,10 **%** a été appliqué aux montants communiqués par le SCC.

La progression totale entre les années fiscales 2024 et 2027 a été ajustée afin de neutraliser les effets extraordinaires identifiés tant par le SCC que par la Commune.

Il convient également de relever que l'Indice du potentiel fiscal (IPF) de la Commune a évolué de manière significative :

- pour les ressources, il passe de 186,16 en 2026 à 164,64 en 2027;
- pour les besoins, il passe de 100,40 en 2026 à 99,96 en 2027.

Cette évolution se traduit par une diminution de la péréquation financière nette de CHF 410'556.-.

3. Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2027 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	3'550'000.-
Dépenses d'investissement	CHF	8'157'500.-
Excédent de dépenses	**CHF**	**4'607'500.-**

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

A. Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte).
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2027, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2027 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).

B. Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).

C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2027 lorsque les dossiers seront prêts (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).

D. Les recettes d'investissements à recevoir en 2027 (subventions, participations de tiers, etc.).

❖ *Cette puce accompagne les montants concernés par la TransAgglo.*

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2027 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Vous trouverez une annexe d'informations complémentaires concernant les tronçons de TransAgglo en fin de message.

Les investissements prévus pour le chauffage des bâtiments du centre village et l'assainissement des bâtiments parascolaires sont planifiés pour 2028 car une étude globale du secteur est prévue étant donné que l'article 2270 est en voie d'acquisition.

4. Budget d'investissement 2027 - Liste des crédits

A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2026.

		Crédits votés	Montants 2027
0290.5040.02	Crédit d'étude aménagement ZIG art.2270NM + 2269NM (V)	300’000	200’000
0290.5040.05	Restauration de la chapelle et de ses alentours (V)	181’500	181’500
0290.5040.07	Achat parcelle 2270 RF (V)	709’240	110’000
❖ 6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V) Crédits votés : - en 2019 : 1'500'000 - en 2025 : 2'000'000 additionnel	3’500’000	593’000
❖ 6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/TransAgglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250’000	400’000
6150.5010.15 7101.5031.07	Chemin piétonnier secteur Fontanettes (V) Travaux routiers CHF 270'000 Adduction d’eau CHF 65’000	335’000	257’000 *257’000* *0*
❖ 6150.5010.16	Mesure 4M.06.01 PA4/TransAgglo sect. CO-Rosé (V)	7'000’000	500’000
6150.5010.20	Réaménagement carrefour de la Plachetta (V)	525’000	525’000
6150.5010.24	Mur de soutènement (V)	155’000	138’000
6150.5010.25	Chemin mobilité/repr domaine public Fontanettes-Est (V)	320’000	320’000
6150.5010.26	Arrêt de bus "Cheiry" (V)	555’000	555’000
6150.5010.27	Réfection rte d’Onnens, dernier tronçon (V)	170’000	170’000
6150.5010.28	Assain. rte d’Onnens, parcelle 2715 - 1718 (V)	198’000	198’000
6150.5010.29	Eclairage public chemin de mobilité Fontanettes Est (V)	10’000	10’000
7101.5031.17	Renouvellement eau potable Fontanettes-Est (V)	105’000	105’000
7201.5032.07	Mise en séparatif Fontanettes-Est (V)	105’000	105’000
7410.5020.00	Revitalisation du Ruz et aménagement de la Sonnaz - Etude (V)	175’000	100’000
Total			**4'467’500**

B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2026

		Crédits à voter	Montants 2027
2170.5040.10	Rempl. système de projection et écrans tableaux (P)	85’000	85’000
7101.5031.01	Rempl. conduite, rés. Otierdo-rte des Murailles (P)	1'919’000	1'000’000
7101.5031.18	Rempl. conduite yc rempl réducteur rte de Corjolens (P)	415’000	415’000
Total			**1'500’000**

C. Crédits à voter ultérieurement en 2027

		Crédits à voter	Montants 2027
0290.5040.10	Stores et volets du bâtiment administratif (P)	70’000	70’000
2170.5040.02	Etude assainissement toitures et façades halle de sport et AES Bât. 78 (P)	400’000	400’000
3420.5031.00	Installation arrosage du terrain de foot (P)	70’000	70’000
6150.5010.22	Réaménagement carrefour du Covy (P)	250’000	125’000
6150.5010.33	Rénovation complète bât. Edilité - Etude 2316 (P)	200’000	200’000
6150.5010.34	Assain. routiers rte du Covy-Murailles (P)	800’000	100’000
7101.5031.11	Pose nouvelle conduite, bas rte du Covy (P)	190’000	140’000
7101.5031.16	Rempl. conduite Eternit, haut du Covy (P)	300’000	200’000
7201.5032.08	Assain. séparatif collecteurs Murailles-Courtaney (P)	405’000	205’000
7201.5032.09	Assain. séparatif collecteurs rte du Covy (P)	685’000	300’000
7201.5032.10	Assain. séparatif collecteurs rte des Murailles (P)	560’000	280’000
7410.5020.02	Revitalisation du Ruz et aménagement de la Sonnaz (P)	3'500’000	100’000
Total			**2'190’000**

D. Recettes d'investissements 2027

		Montants totaux	Montants 2027
❖ 6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V) Subventions attendues : 3'500’000	3’500’000	3’500’000
❖ 6150.6320.04	Subv.Agglo s/Plan mobilité scolaire étape 1 (P)	50’000	50’000
Total			**3’550’000**

E. Récapitulation 2027

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par le Conseil général	**2'974’500**	
B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 15.12.2026	**1'500’000**	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2027	**2'190’000**	
D. Recettes d'investissements		**0**
Totaux hors TransAgglo	**6'664’500**	**0**
❖ **Totaux TransAgglo** *Pour rappel, les montants des investissements seront remboursés par l’ARS à la fin des travaux. Des acomptes seront demandés en cours de réalisation.*	**1'493’000**	**3'550’000**
Totaux globaux 2027	**8'157’500**	**3'550’000**
Excédent de dépenses		**4'607’500**